

U N I V E R S I T E D E M O N C T O N

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Réunion du 5 avril 1974

Etaient présents: Me Adélarde Savoie
Me Alfred Landry
M. Marcel Sormany
Me Emery Brison
M. Paul Bourque
Sr Auréa Cormier
M. Laurier Thibault
M. Emery LeBlanc
M. Jules Léger
M. George Wybouw
Mlle Rachel Daigle
M. Pierre Cadieux
M. Helmut Schweiger
M. Médard Collette
M. Léandre Bourque
Père Roland-E. Soucie
M. Paul-Emile Benoit

1 - OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Me Alfred Landry appelle l'assemblée à l'ordre et la déclare dûment constituée. Il souhaite la bienvenue aux membres.

2 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 1^{er} FEVRIER 1974

Il est proposé par M. Marcel Sormany et appuyé par M. Jean-Claude LeBlanc que le procès-verbal de la réunion du 1^{er} février 1974 soit accepté tel que présenté.

Adopté.

3 - RATIFICATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE EXECUTIF

Concernant l'article 3 B et C du procès-verbal du Comité exécutif, M. Jules Léger distribue un document qui, selon lui, met en relief certaines irrégularités se rapportant à la formation du Comité de permanence d'emploi et de promotion et qui remet en question les critères et méthodes d'évaluation utilisées par le Comité.

M. Jules Léger fit lecture de ce document et les membres sont d'accord que ce document soit étudié et reporté à une réunion ultérieure.

Il est proposé par M. Paul Bourque et appuyé par Me Emery Brison que le Conseil des Gouverneurs ratifie le procès-verbal du Comité exécutif daté le 18 mars 1974.

Vote: Pour: 7 Contre: 2 Abstention: 2 Adopté.

Il est proposé par M. Jules Léger et appuyé par M. Jean-Claude LeBlanc que le Conseil des Gouverneurs, ayant été saisi d'une protestation de l'APUM concernant la récente mise en fonction du Comité de permanence d'emploi et de promotion et les procédures suivies par ce dernier concernant les promotions, demande au Comité exécutif de prendre les démarches nécessaires pour faire étudier le problème dans son ensemble et recommander des mesures afin que le problème ne se répète pas à l'avenir. Le Comité exécutif ferait rapport à la prochaine réunion du Conseil des Gouverneurs.

Adopté.

.../2

4 - AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL

Les points à discuter qui découlent du procès-verbal seront discutés lors de la présentation des rapports.

5 - CORRESPONDANCE

Une lettre de M. George Urquhart, motivant son absence.

Une lettre de M. Louis-Philippe Bonneau, motivant son absence.

Une lettre de l'APUM concernant une motion de blâme au Conseil des Gouverneurs. La discussion concernant cette lettre est remise à l'item "Divers" de l'ordre du jour.

6 - RAPPORT DU RECTEUR

Me Adélarde Savoie présente un compte-rendu des principales activités auxquelles il a participé depuis la dernière réunion du Conseil des Gouverneurs, le 1^{er} février 1974.

9 février - Installation du président de l'Université Memorial à Terre-Neuve.

13 & 15 fév.- Rencontres avec MM. MacBeath, Webber et O'Rourke concernant la construction du Musée.

20 & 22 fév.- Réunion du Conseil d'administration de l'AUPELF à Paris.

26 février - Rencontre avec les dirigeants de la chorale de l'Université concernant une tournée trans-canadienne.

28 février - Sénat académique. et
1^{er} & 2 mars

4 mars - Visite du Comité d'accréditation pour le programme de génie.

5 mars - Rencontre avec M. Dow de l'Institut de Technologie concernant l'utilisation des locaux de l'Institut par l'Université.

8 & 9 mars - Réunion du Conseil Consultatif des Districts Bilingues.

20 mars - Journée d'étude concernant les problèmes du Collège de Bathurst.

22 mars - Visite de M. Marc Lalonde, Ministre de la santé nationale et du bien-être social.

25 mars - Sénat académique - réunion spéciale concernant le Collège de Bathurst.

29 & 30 mars- Colloque sur la coopération organisé par l'Ecole des sciences sociales et du comportement.

Il est proposé par M. Pierre Cadieux et appuyé par M. Marcel Sormany que le rapport du Recteur soit reçu.

Adopté.

7 - RAPPORT DU VICE-RECTEUR A L'ENSEIGNEMENT

M. Helmut Schweiger informe les membres que quatre (4) nouveaux programmes sont recommandés par le Sénat pour acceptation par le Conseil des Gouverneurs. Il s'agit des programmes suivants:

- a) Maîtrise en sciences domestiques (à plein temps)
- b) Baccalauréat en éducation spéciale
- c) Baccalauréat en enseignement pré-scolaire
- d) Maîtrise en enseignement aux sourds

Il est proposé par Me Emery Brison et appuyé par M. Pierre Cadieux que le Conseil des Gouverneurs accepte les quatre nouveaux programmes sujet à approbation par la Commission de l'enseignement supérieur.

Abstention: 1 Adopté.

M. Schweiger informe les membres que son mandat de Vice-recteur à l'enseignement se termine le 30 juin 1975 et qu'il ne cherchera pas un renouvellement de mandat; il suggère que les procédures soient entamées pour lui trouver un successeur.

8 - RAPPORT DU VICE-RECTEUR A L'ADMINISTRATION

a) Art dramatique (théâtre d'essai)

M. Médard Collette présente des plans pour l'aménagement de deux vieux édifices présentement situés sur le campus afin de les transformer en un théâtre d'essai pour répondre aux besoins du département d'art dramatique.

Ce projet est estimé à \$160,000 et une demande a déjà été soumise à la Commission de l'enseignement supérieur.

Il est proposé par Me Emery Brison et appuyé par M. Jules Léger que le Conseil des Gouverneurs accepte ce projet de convertir ces vieux édifices en un théâtre d'essai, sujet à l'approbation de la Commission de l'enseignement supérieur.

Adopté.

b) Transformation du gymnase à l'édifice de la Faculté des sciences de l'éducation

Le coût de transformation de ce gymnase en ateliers d'art industriel a été estimé à \$575,000 et ce projet a été soumis à la Commission de l'enseignement supérieur pour approbation.

Il est proposé par Me Emery Brison et appuyé par M. Jean-Claude LeBlanc qu'on accepte le projet de transformer le gymnase à l'édifice de la Faculté des sciences de l'éducation en ateliers d'art industriel, sujet à approbation de la Commission de l'enseignement supérieur.

Adopté.

c) Projets en cours

La construction du complexe Laboratoire-Musée-Galerie d'art débutera possiblement au mois d'octobre prochain. On recommande de retenir les services de l'architecte Elide Albert, et d'engager la Compagnie FENCO comme gérant de projet.

Il est proposé par Me Emery Brison et appuyé par M. George Wybouw que l'on retienne les services de M. Elide Albert, architecte, pour préparer les plans et devis du complexe Laboratoire-Musée-Galerie d'art.

Adopté.

8 - RAPPORT DU VICE-RECTEUR A L'ADMINISTRATION (suite)

c) Projets en cours (suite)

Il est proposé par M. Jules Léger et appuyé par M. Jean-Claude LeBlanc que l'on retienne les services de la Compagnie FENCO comme gérant de construction du complexe Laboratoire-Musée-Galerie d'art.

Vote: Pour: 7 Contre: 2 Abstention: 2 Adopté.

La construction du centre d'éducation physique débutera en juillet prochain.

Résidence hors campus

Le Vice-recteur à l'administration recommande de ne pas acheter de résidence hors campus cette année car il ne semble pas y avoir de problème de logement; il recommande plutôt de procéder à la construction d'une résidence en bordure du campus si l'on prévoit un problème de logement pour l'année 1975-76.

On recommande que les taux de résidence pour l'automne 1974 soient augmentés de \$100.

Il est proposé par M. Paul Bourque et appuyé par M. Pierre Cadieux que l'on accepte l'augmentation des taux de résidence tel que recommandé.

Adopté.

9 - REVISION DES STATUTS

Me Adélarde Savoie présente une révision des chapitres IV, V et IV des statuts de l'Université de Moncton.

Il est proposé par M. Marcel Sormany et appuyé par M. Jean-Claude LeBlanc que l'on accepte la révision des statuts avec la modification suivante:

- A la page 13 (a), No 1 (e) qu'on ajoute "recommande" pour se lire comme suit:

(e) élabore, recommande et applique Adopté.

10 - DIVERS

- a) Me Savoie fait lecture d'une lettre de l'honorable Lawrence Garvie, ministre de la Santé, invitant le Conseil des Gouverneurs à lui suggérer un représentant du domaine de l'enseignement général qui pourrait devenir membre du conseil d'administration de l'école d'enseignement infirmier en langue française au cours diplôme à Moncton.

Il est proposé par Sr Auréa Cormier et appuyé par M. Jules Léger que Mlle Gilberte LeBlanc, professeur de biochimie à la Faculté des sciences, soit membre du conseil d'administration de l'école d'enseignement infirmier en langue française au cours diplôme à Moncton.

Adopté.

b) Demande de la S.A.N.B.

Le Conseil des Gouverneurs a pris connaissance de deux lettres de M. Michel Bastarache, secrétaire général de la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick, demandant à

10 - DIVERS (suite)

b) Demande de la S.A.N.B.

L'Université de Moncton d'abord de convoquer "une conférence provinciale sur l'enseignement post-secondaire" et deuxièmement de mettre sur pied "une commission composée d'universitaires et de non-universitaires de toutes les régions francophones qui ferait le point sur la situation actuelle de l'enseignement post-secondaire au N.-B. et qui ferait des recommandations en vue de la conférence provinciale". Le Conseil des Gouverneurs a aussi pris connaissance de certains communiqués de presse publiés à ce sujet dans les journaux.

En étudiant cette demande, le Conseil des Gouverneurs a fait les constatations suivantes:

1. L'Université de Moncton a déjà fait preuve d'un leadership considérable dans la planification de l'enseignement supérieur en créant une Commission de planification académique, connue sous le nom de Commission Lafrenière, dont le mandat était le suivant:

"De façon générale, faire une étude globale de la situation, de l'orientation et de la planification académique de l'Université de Moncton et de ses collèges affiliés et annexés, dans le but de soumettre des recommandations visant à l'amélioration de l'enseignement supérieur, compte tenu des besoins actuels et futurs de la population et des étudiants francophones du Nouveau-Brunswick et des ressources :de la Province et de l'Université".
2. Le Rapport Lafrenière demeure un document fondamental qui a déjà grandement contribué au développement de l'enseignement supérieur francophone au Nouveau-Brunswick. Cette Commission d'enquête a coûté \$274,453.57 dont \$80,000 payés par la Commission de l'enseignement supérieur du Nouveau-Brunswick et \$194,453.97 payés par l'Université de Moncton. Et ceci ne tient pas compte de la valeur du temps consacré et des dépenses encourues par les cadres supérieurs de l'Université par rapport à cette Commission.
3. Compte tenu de ses contraintes budgétaires et de son coût de fonctionnement, l'Université de Moncton n'a pas les ressources humaines et financières pour mettre sur pied une autre "Commission" de citoyens et d'universitaires chargés d'étudier la situation dans le domaine de l'enseignement supérieur universitaire et non-universitaire.
4. L'enseignement supérieur non-universitaire est un secteur qui est appelé à un nouveau développement vu la loi qui a été adoptée en 1973 et la nouvelle Commission qui vient d'être nommée. Tout en reconnaissant l'importance considérable de ce secteur pour les francophones du Nouveau-Brunswick, le Conseil des Gouverneurs constate qu'il échappe complètement à sa juridiction et à son contrôle. Par ailleurs, le Conseil est d'avis qu'il assume déjà une très lourde tâche en s'occupant de l'enseignement supérieur universitaire dont il a la responsabilité immédiate.
5. Le Conseil ne partage pas l'opinion que "le malaise qui est à la source du conflit actuel au Collège de Bathurst est généralisé". En effet, l'Université de Moncton avec ses 2341 étudiants se porte bien, le Collège Saint-Louis-Maillet avec ses 442 étudiants en fait autant et le Collège Jésus-Marie de Shippagan qui compte 132 étudiants a connu une augmentation de 30% dans ses inscriptions en

10 - DIVERS (suite)

b) Demande de la S.A.N.B. (suite)

septembre dernier, alors qu'il était devenu collègue de deux ans. La seule institution qui traverse une crise est le Collège de Bathurst qui inscrivait 203 étudiants au premier semestre, ce qui lui occasionna un déficit d'opération considérable. L'Université de Moncton est préoccupée par la situation du Collège de Bathurst, mais il appartient à cette institution de se redéfinir afin de mieux répondre aux besoins de son milieu.

6. Le Conseil des Gouverneurs croit que le meilleur moyen pour l'Université de Moncton de veiller de façon particulière au bien-être de l'enseignement supérieur universitaire dans la province, en tenant compte de ses ressources humaines et financières, est de constituer un comité permanent du Conseil composé de représentants de l'Université et des collèges affiliés.
7. En ce qui concerne la Commission suggérée par la Société Nationale des Acadiens, le Conseil des Gouverneurs juge sage la position adoptée par l'Association des Professeurs de l'Université de Moncton.

Il est donc proposé par Me Adélarde Savoie et appuyé par M. Jean-Claude LeBlanc:

- a) Que, face à la demande de la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick de mettre sur pied "une Commission composée de citoyens et d'universitaires de toutes les régions francophones du Nouveau-Brunswick qui étudieraient en priorité la situation... de l'enseignement universitaire et non-universitaire", le Conseil des Gouverneurs appuie la position de l'Association des Professeurs de l'Université de Moncton, c'est-à-dire "que le Conseil interfaculté invite la SANB à prendre elle-même l'initiative de l'établissement de ladite commission";
- b) Que le Conseil des Gouverneurs crée un comité permanent chargé de suivre l'évolution de l'enseignement supérieur universitaire francophone du Nouveau-Brunswick et que ce comité soit composé de quatre membres de l'Université de Moncton et d'un membre de chacun des collèges affiliés.

Adopté.

Il est proposé par M. Emery LeBlanc et appuyé par Me Emery Brison que les personnes suivantes soient membres du Comité permanent chargé de suivre l'évolution de l'enseignement supérieur universitaire francophone au Nouveau-Brunswick:

M. Marcel Sormany	recteur du Collège Saint-Louis-Maillet M. Jean-Claude LeBlanc représentant des Anciens du Collège de Bathurst
M. F.X. Fafard	président du Conseil aviseur du Collège Jésus-Marie
M. Jules Léger	professeur, ex-secrétaire de la Commission de planification académique
M. Pierre Cadieux	représentant étudiant
Me Adélarde Savoie	recteur
M. Yvon Ouellette	surintendant du District scolaire no 13

Adopté.

10 - DIVERS (suite)

c) Motion de blâme

L'Association des Professeurs a adressé une lettre au Conseil des Gouverneurs dans laquelle elle fait part d'une motion de blâme votée par le Conseil Inter-Facultés parce que le Conseil des Gouverneurs, à sa dernière réunion, aurait pris la décision "de ne pas inclure dans la politique d'embauche de l'Université le principe de non-discrimination en fonction de l'état civil".

Le recteur fait remarquer que le Conseil des Gouverneurs n'a jamais pris une telle décision mais a tout simplement rejeté un article proposé par le Comité chargé d'étudier le chapitre XI des statuts sur le népotisme. Cet article qui disait que "le poste de professeur devrait être accessible à tous en fonction de la compétence" a été jugé superflu.

Me Savoie s'est penché sur la définition des termes "népotisme" et "anti-népotisme", a produit des documents faisant connaître la position de l'ACPU et celle de l'AUCC sur le refus possible d'un emploi de professeur pour des motifs de parenté plutôt que de mérite. Il a aussi commenté certains articles de la Charte des droits de l'homme du Nouveau-Brunswick. Puis il donna des statistiques illustrant à ce sujet la politique d'embauche de l'Université de Moncton.

Selon ces statistiques, sur un total de 580 employés, 95 (soit 16.4%) ont des liens de parenté avec un autre employé, soit comme époux, épouse, père, mère, fils, fille, frère, soeur. Il y a 24 couples mariés qui travaillent à l'Université. De ce nombre, il y a au moins 10 couples de professeurs. En tout, 36 professeurs (soit 15.7%) du corps professoral ont des liens de parenté tels que décrits plus haut. Et parmi les professeurs recommandés pour une promotion, deux sont époux et épouse et travaillent dans le même département. On ne peut donc pas prétendre que l'Université a une politique d'emploi qui soit discriminatoire à cause de l'état civil.

Il est donc proposé par Me Adélarde Savoie et appuyé par Me Emery Brison que l'Université de Moncton maintienne sa politique d'embauche présentement en vigueur et que cette politique demeure respectueuse de la Charte des droits de l'homme du Nouveau-Brunswick.

Adopté.

- d) M. Pierre Cadieux demande si le professeur Donald Desroches du département de musique a obtenu une permission spéciale pour donner des cours de musique à des personnes de l'extérieur en utilisant les locaux de l'Université après 4 heures de l'après-midi.

Le Conseil demande à M. Schweiger de faire une enquête à ce sujet.

- e) M. George Wybouw fit circuler un document concernant le droit des professeurs de consulter leur dossier professionnel.

On demande de remettre ce document pour discussion à la prochaine réunion.

10 - DIVERS (suite)

- f) Un membre du Conseil des Gouverneurs fait remarquer qu'un professeur de l'Université est propriétaire d'une Compagnie d'immeubles qui fait de la publicité sur les journaux et entre en compétition avec les autres compagnies d'immeubles de la ville de Moncton.

Il fait également remarquer que le travail d'agent d'immeubles n'est pas un travail directement rattaché à l'enseignement du professeur. Il demande au Vice-recteur à l'enseignement de s'informer de la situation. Cette Compagnie est J.D. Collette & Fils.

g) Démission du Recteur

Me Alfred Landry fait lecture d'une lettre adressée au Conseil des Gouverneurs provenant du Recteur, Me Adélarde Savoie, donnant sa démission comme Recteur de l'Université de Moncton, effective le 1^{er} septembre 1974.

Dans sa lettre de démission, Me Savoie souligne qu'il terminera le 30 juin 1974 sept années en tant que recteur et qu'il cherchait depuis un certain temps l'occasion de se libérer de cette lourde fonction afin de travailler de façon plus détendue. Il trouve le moment actuel approprié puisque le semestre achève et que l'Université est en pleine expansion. Il se dit très heureux de son expérience, rend hommage à ses collaborateurs et remercie le Conseil des Gouverneurs de l'appui qu'il a toujours reçu.

Il est alors proposé par M. Marcel Sormany et appuyé par Sr Auréa Cormier que l'on accepte avec regret la résignation du Recteur. Adopté.

Il est proposé par M. Emery LeBlanc et appuyé par M. Pierre Cadieux qu'un comité soit formé pour choisir le nouveau recteur et fasse ses recommandations au Conseil des Gouverneurs.

Adopté.

Il est proposé par M. Jean-Claude LeBlanc et appuyé par Mlle Rachel Daigle que les membres de ce comité soient les suivants:

Me Alfred Landry, président
M. Pierre Cadieux, représentant des étudiants M.
George Wybouw, représentant des professeurs
M. Marcel Sormany, représentant des collègues affiliés Me
Emery Brison, représentant des anciens
M. Louis-P. Bonneau

Adopté.

Il est proposé par Me Emery Brison et appuyé par M. George Wybouw que le Secrétaire général de l'Université soit le secrétaire de ce Comité.

Adopté.

11 - PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion aura lieu au mois de juin 1974.

(Signé) Me Alfred Landry, Président

(Signé) M. Léandre Bourque,
Secrétaire